

PROJET D'EVOLUTION ET D'ORGANISATION DU RESEAU REGIONAL DE France 3 :

Yannick Letranchant, Olivier Godard et Olivier Montels font le tour des CE régionaux. Et l'on peut dire aussi qu'ils tournent un peu en rond ...

Les élus demandent une information par antenne.

Y. Letranchant : on précise les choses par pôle car on fonctionne aussi par historique. La spécificité du pôle NO sera un éclatement des antennes ; il sera légitime qu'il n'y ait pas un administrateur partout.

Elus : dans ce document finalement rien ne change. Mais quels sont les postes qui seront pérennes dans chaque antenne. Qui va être retenu ? Certains salariés ne sont pas au courant et c'est un facteur anxiogène.

Il y a ce qui est dit dans les instances avec des propos toujours rassurant et ce que vivent les salariés sur le terrain qui n'ont aucune info sur leur avenir.

Y. Letranchant : c'est un processus qui est en cours.

Olivier Montels : toutes les antennes aujourd'hui ne se valent pas en terme d'activité donc des gestionnaires ou des administrateurs ou des chargés de prod ne sont pas souhaitables partout.

Elus : alors sur le terrain chaque antenne va se battre pour avoir un chargé de prod ponctuellement ? On va fonctionner par clientélisme et si 2 antennes ont un besoin simultané on fait comment ? En supprimant des postes d'encadrement on nous empêche de développer des projets à venir. Ce redéploiement comporte des risques : déshabiller une antenne pour en habiller une autre ?

O. Godard : on va tenter des organisations du travail pour être plus efficient. Par exemple, des centres partagés, et si on ne le fait pas ça finira très mal ! On ne peut pas aujourd'hui se prononcer sur les impacts du redéploiement, car on ne sait pas qui veut faire quoi demain. Mais chaque antenne pourra fonctionner selon le cadre voulu dans la modification de la structure. (*hummm on adore ce discours...*)

Elus : Avec ces documents vous semblez dire : rien ne va changer ! Alors pourquoi avoir proposé cette réforme ?

JM Le Guennec : certains aspects des pôles qui fonctionnent sont à pérenniser, on ne veut pas tout casser pour le plaisir de changer. On travaille sur les process et l'organisation générale avec une approche plus pragmatique des choses et en fonction de l'existant. (*hummm, on adore toujours...*) Prenons l'exemple du Délégué d'antenne et aux programmes : ne pas l'avoir pour sa région c'est envoyer un signal négatif.

Les élus : faut-il entendre par là que ce poste correspond juste à un affichage ? Ce cadre serait en sous-emploi, par contre que vont devenir les assistantes de pôle ?... Pour Y. Letranchant ce sont des « piliers » sur lesquels s'appuyer, pas de souci pour ces postes qui seront redéployés systématiquement.

« **On ne monte pas de murs entre les régions** », c'est le maître-mot de Y. Letranchant, en prenant l'exemple des journaux en commun entre Bretagne et PDL qui sont maintenus, contraintes budgétaires obligent ...

Et l'on sait pertinemment qu'en matière éditoriale, ces JT font quasiment l'unanimité contre eux !!!

Nous pouvons donc dire que nous ne sommes pas en pôle, mais pas non plus en antenne, peut-être entre les deux, avec, c'est sûr, une direction qui sait très bien manœuvrer, en privilégiant d'abord ses intérêts.

MEDECINE DU TRAVAIL

En visioconférence avec le Dr MAGEAU qui exprime le souhait de mieux coordonner les médecins de régions ainsi que les assistantes sociales.

824 salariés sont concernés sur le pôle, mais les visites périodiques sont en baisse.

Sur Vanves, il y a 3 inaptitudes, et les orientations médicales récurrentes sont : cardiologie, ophtalmologie et rhumatologie. Les risques dominants évoqués restent : les TMS (traumatismes musculaires) surtout pour les JRI, et les RPS (risques psycho-sociaux), pour tous les salariés.

Avec des budgets qui diminuent, la pression augmente encore et avec elle la souffrance au travail, les RPS sont en hausse constante.

Implications de la Loi El Khomri :

Sur le suivi individuel, la visite médicale d'embauche disparaît au profit d'une simple information, qui ne sera pas obligatoirement donnée par le médecin du travail mais par une infirmière ou un autre médecin... Si le médecin est absent à ce moment important de l'embauche, comment fixer la périodicité ? La visite se fera tous les 5 ans, c'est un vrai problème. Voir un salarié à mi-parcours ou au bout de 9 ans, c'est constater que le médecin du travail ne sera plus une personne ressource pour ce salarié.

Cet aspect de la loi est un net recul du droit du salarié. La loi se dirige aussi vers un « assouplissement » des visites médicales... Qui va définir les modalités et les périodicités ? Tous les 5 ans, est-ce suffisant ?

Sur l'inaptitude, il y a peu de changement dans les pratiques. La nouveauté, c'est qu'on peut licencier plus facilement, en une fois, sur l'avis seul du médecin.

La réalité professionnelle des collègues médecins en région est difficile : ils sont surchargés par la masse de travail et le nombre de salariés à gérer. Mr Mageau est quant à lui privilégié par un travail à temps complet pour FTV.

Face au RPS et vu le manque de médecins, il faudrait donc prévoir des actions collectives proposées par l'entreprise sur les conditions de travail dégradées. Pour le Dr Mageau, il y a un manque de proposition dans l'entreprise, une absence d'actions et de préventions primaires. Face à ce manque, le médecin du travail fait office un peu de pompier de service !

J. Le Guennec : la situation est justifiée par une population vieillissante de l'entreprise...

Elus : justement, ça ne devrait pas être une fatalité. On doit pouvoir vieillir correctement dans son travail avec un accompagnement préventif suffisant, c'est une obligation légale ! Il serait souhaitable d'agir sur les conditions de travail pour anticiper les RPS ; on est trop souvent en mode curatif ! Par exemple, à Vanves, la rédaction d'une étude sur les constatations du travail est élaborée pour les monteuses et JRI... Une consultation est en cours de compte rendu par les instances sollicitées.

NB : Les informations contenues dans ce compte-rendu n'ont pas vocation à être exhaustives. Pour en savoir plus sur les décisions et les discussions qui se sont tenues lors du CE, nous vous invitons à vous adresser à vos élus SUD au CE : **Lionel Bouhnik, Bertrand Le Gall et Marie-Céline Varin.**

Prochain CE le 14 octobre. N'hésitez pas à faire parvenir vos questions et commentaires à vos élus SUD !

Retrouvez SUD FTV sur le blog
<http://syndicatsudftv.blogspot.fr/>

VANVES, suite... et franceinfo :

JL. Hachon, est nommé chef de projet pour gérer le dossier technique et assurances, après l'incendie de juillet 2016.

Imedia serait mis en place avant la fin de l'année, alors que les antennes déplorent le HD dégradé avec ce système.

La tension est encore présente à Vanves, et les équipes sont démotivées, notamment par l'absence de PAE ou de EDR spéciales autour des attentats du 13 novembre. Par ce choix de journal au rabais, une grande partie de la rédaction est sidérée, et ceci participe à la rumeur de la fin de Paris IDF.

A cela s'ajoute les besoins de la chaîne info qui viennent spolier la fabrication déjà difficile des antennes. On planifie par magie un journaliste pour franceinfo, alors que l'on ne remplace pas dans la rédaction pour le JT régional (à Nantes).

Les élus réclament un cadre et pas un laboratoire improvisé !

Et autrement qu'avec « un revolver sur la tempe » en disant « tu vas faire le direct pour franceinfo ! »

En réponse, la direction dit simplement : « **Rien ne se fait sous la contrainte, mais en accord entre les encadrants des antennes et de la chaîne info.** »

Un cadre devrait être défini dans les semaines qui viennent : on attend de voir ...

FORMATION PROFESSIONNELLE

BILAN 2016

Selon la commission, une forte disparité existe au sein de ce bilan, à cause de la formation « offre régionale », formation DOIR pour les journalistes qui est la grande nouveauté de ce bilan.

Face à ce module de 3 jours - 3 thèmes, d'autres formations ont été différées ou libérées.

46 000 euros de formation DOIR à la charge du pôle.

Il faut dire aussi que c'est D. Hastier qui a demandé à ce que les journalistes de régions soient formés : des ordres ont été donnés d'en haut, alors, on signe les chèques...

Sur cette année, un tiers seulement des demandes de formation en entretien individuel a été réalisé.

Y aura-t-il un responsable formation par antenne dans cette nouvelle réforme ?

Nous n'avons pas d'information à ce jour !

La formation se fera dans l'année à venir sous sa forme polaire.

Alerte ! A Nantes une proposition d'atelier « MOJO » a été faite hors formation officielle...

On s'interroge sur les compétences de la personne qui propose ses ateliers et on ne comprend pas vraiment le bien-fondé de cette initiative.

Silence (habituel) de la direction... Les élus donnent un avis négatif, à l'unanimité.